



Communiqué de presse

Fin de l'écotaxe : satisfaction d'avoir été entendus !

Le remplacement de l'écotaxe par un « péage de transit » est une bonne nouvelle puisque les trajets de dessertes locales en particulier dans les zones les plus excentrées du territoire sont clairement épargnés.

À la suite de la décision, le 29 octobre 2013, de la suspension de l'écotaxe par le gouvernement de Jean-Marc Ayrault, deux missions ont été mises en place afin que les parlementaires puissent évaluer concrètement le dispositif: la mission de l'Assemblée nationale et celle du Sénat, dans lesquelles plusieurs d'entre nous ont été très actifs, ont permis une large concertation sur l'écotaxe elle-même comme sur le fonctionnement d'Ecomouv.

Ce temps d'investigation, d'approfondissement et de réflexion a permis au Gouvernement et à Mme Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie de pouvoir mettre à plat le dispositif écotaxe et de formuler un nouveau dispositif.

En privilégiant un « péage de transit », les impératifs d'aménagement du territoire sont respectés, notamment par la sortie des routes bretonnes du dispositif initial.

Cette décision, pour laquelle tous les parlementaires bretons de la majorité ont milité, démontre que la Ministre a su trouver un juste équilibre économique, écologique et fiscal, sans obérer les capacités de financement des infrastructures de transport.

Il faut l'en féliciter et l'assurer de notre total soutien.

Richard Ferrand, Patricia Adam, François André, Nathalie Appéré, Maryvonne Blondin, Yannick Botrel, Gwenegan Bui, Marie-Anne Chapdelaine, Corinne Erhel, Jean-Luc Fichet, Chantal Guittet, Odette Herviaux, Ronan Kerdraon, Gilbert Le Bris, Viviane Le Dissez, Annie Le Houérou, Annick Le Loch, Jean-Pierre Le Roch, François Marc, Jean-René Marsac, Hervé Pellois, Marcel Rogemont, Gwendal Rouillard, Jean-Jacques Urvoas